



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

RFI

Question écrite n° 4843

### Texte de la question

M Louis de Broissia appelle l'attention de M le ministre delegue aupres du ministre d'Etat, ministre de l'economie, des finances et du budget, charge du budget, sur la situation de Radio France internationale. La loi de finances pour 1988 prevoit, dans ses annexes relatives aux societes du service public de l'audiovisuel, le versement a RFI de 25 millions de francs pour la creation d'un centre emetteur dans l'ile de la Reunion. Il lui demande de bien vouloir lui faire savoir ou en est l'execution de cette decision.

### Texte de la réponse

Reponse. - La dotation en capital de 25 millions de francs en faveur de Radio France internationale, figurant dans l'annexe a la loi de finances pour 1988 relative au secteur public de l'audiovisuel et financee sur les produits de la privatisation, etait prevue pour concourir a la realisation d'un nouveau centre emetteur a la Reunion. Une etude est actuellement en cours sur les aspects techniques et financiers de ce projet, menee dans le cadre plus general des reflexions interministerielles en cours sur le renforcement des capacites d'emission de RFI dont le principe a ete annonce lors des debats relatifs au projet de loi de finances pour 1989.

### Données clés

**Auteur :** [M. de Broissia Louis](#)

**Circonscription :** - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 4843

**Rubrique :** Radio

**Ministère interrogé :** budget

**Ministère attributaire :** budget

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 31 octobre 1988, page 3059